



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET

N° Spécial

14 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 14 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET	Page
CAB/DS/BSI N° 2020-656	14.08.2020	Arrêté portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude dans le département des Hauts-de-Seine	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral CAB/DS/BSI/2020/656 du 14 août 2020 portant liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude.	5

CABINET

Arrêté N° CAB/DS/BSI/2020/656 du 14 août 2020 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude dans le département des Hauts-de-Seine

**Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-13-1, et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'avis du directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine ;

Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1er

La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime en vigueur à la date de signature dudit arrêté est annexée au présent.

ARTICLE 2

La formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime se déroulera dans un local conforme à la réglementation relative aux établissements recevant du public ou sur un terrain clos, privé ou interdit au public pendant la durée de la formation.

Le formateur devra communiquer au préfet des Hauts-de-Seine, préalablement à chaque formation, l'adresse de la salle ou du terrain utilisé à cet effet.

ARTICLE 3

En cas de non-respect des dispositions précitées, l'habilitation pourra lui être retirée.

ARTICLE 4

En application de l'article R. 211-5-4 du code rural et de la pêche maritime, le formateur devra également communiquer au préfet des Hauts-de-Seine, un exemplaire de l'attestation d'aptitude remise postérieurement aux formations dispensées, aux propriétaires des chiens catégorisés résidant dans le département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 5

L'arrêté préfectoral N° CAB/BSI 2017/888 du 3 décembre 2018 est abrogé.

ARTICLE 6

Le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le directeur départemental de la protection des populations des Hauts-de-Seine et le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera tenu à disposition des maires du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 août 2020

Pour le Secrétaire général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,
et par délégation,

La sous-préfète, chargée de mission

Virginie GUERIN-ROBINET

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Annexe à l'arrêté préfectoral CAB/BSI/2020/ 656 du 14 août 2020 portant liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins et à délivrer l'attestation d'aptitude.

Identité du formateur	Adresse professionnelle Téléphone	Titre ou qualification du formateur	Lieu de délivrance des formations	Durée de Validité
GOURDAIN Daniel	Centre d'Education canine Montgommery 54 Chemin aux Canes 78260 ACHERES 06.07.15.05.87	Certificat de capacité en date du 27 mars 2003 complété par une expérience professionnelle.	Au Centre d'Education canine Montgommery 54 Chemin aux Canes 78260 ACHERES	Valable jusqu'au 24 août 2020
MASCARIN Jérôme	23, rue Guy de Maupassant 92500 RUEIL- MALMAISON Tél : 06.05.40.40.45	Certificat de capacité en date du 14 mai 2008 complété par une expérience professionnelle de deux années en éducation canine	Dans tout local ou sur tout terrain conforme à la réglementation en vigueur préalablement déclaré à la préfecture	Valable jusqu'au 24 octobre 2020
ROGGERO Julia	30, rue Jean Pomier 93700 DRANCY Tél : 06.65.67.59.07	Certificat de capacité en date du 11 août 2006 complété par une expérience professionnelle de deux années en éducation canine	Dans tout local ou sur tout terrain conforme à la réglementation en vigueur préalablement déclaré à la préfecture	Valable jusqu'au 11 janvier 2021
GUECHRA Dounia-Virginie	108 rue Maurice Braunstein – C1 78200 Mantes-la- Jolie Tél : 06.62.86.04.91	Certificat de capacité en date du 30 décembre 2014 complété par une expérience professionnelle de deux années en éducation canine	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 décembre 2021

BRASSEUR Bernard	26 rue du Parc 77370 MAISON ROUGE Tél : 06.15.48.74.65	Certificat de capacité en date du 27 mai 2004 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et 3 diplômes en éducation canine	Dans le local situé au 72 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS- PERRET	Valable jusqu'au 26 octobre 2022
MAHRI Hafid	Le Champ de Triangle 02400 BOURESCHES Tél : 06.15.48.74.65	Certificat de capacité en date du 19 février 2007 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Dans le local situé au 72 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS- PERRET	Valable jusqu'au 26 octobre 2022
BETANT Aurélien	28 bis rue Arthur Chaussy 77390 VERNEUIL- L'ETANG Tél : 06.15.48.74.65	Certificat de capacité en date du 19 février 2007 complété d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans	Dans le local situé au 72 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS- PERRET	Valable jusqu'au 26 octobre 2022
DESSIAUVE- LANNEVAL Christelle	11 rue des Tartres 95110 SANNOIS Tél : 06.03.22.65.96	Certificat de capacité en date du 13 octobre 2014 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et d'un certificat de formation à l'élevage canin du 15 janvier 2012	Dans le local situé au Fort de Domont – Route Stratégique 95330 DOMONT	Valable jusqu'au 16 novembre 2022
PICARD Arnold	55 Le Moulin du Pont 77750 ORLY SUR MORIN Tél : 06.73.05.41.86	Certificat de capacité en date du 6 novembre 2012 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers ou dans tout local conforme à la réglementation en vigueur préalablement déclaré à la préfecture	Valable jusqu'au 12 mars 2023

VEDEAU Elenildo	111 impasse des Acasias 51230 FERE CHAMPENOISE Tél : 06.38.28.72.03	Certificat de capacité en date du 19 janvier 2018 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 9 décembre 2023
MASSON Catherine	75 rue du Garde Chasse 93260 LES LILAS Tél : 06.11.89.23.28	Brevet professionnel option éducateur canin complété par une expérience professionnelle	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 juillet 2025
LENOIR Pascal	6 allée Paul Signac 92110 CLICHY Tél : 06.07.31.12.83	Certificat de capacité en date du 27 décembre 2001 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers ou au Terrain Sente des Cures à ANDRESY (78570)	Valable jusqu'au 22 juillet 2025
NE Stéphane	20 Lot du Bois 914610 BALLANCOUR T-SUR- ESSONNE	Certificat de capacité en date du 05 octobre 2011 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 juillet 2025
MULSON Ingrid	168 avenue du général Leclerc 78220 VIROFLAY Tél : 06.42.14.19.90	Certificat de capacité en date du 17 août 2017 complété d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans	Au domicile des particuliers	Valable jusqu'au 22 juillet 2025

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>